



L'EXPRESS DU CESER

N°21

LE MOT DU GROUPE CGT DU CESER PAYS DE LA LOIRE

SESSION PLÉNIÈRE DU 17 DÉCEMBRE 2025

<https://cgt-paysdelaloire.org/>



## L'ESSENTIEL

La session de décembre donne lieu au vote de l'avis sur le budget primitif de la Région. Comme on pouvait s'y attendre, l'exécutif ne déroge pas à l'austérité qu'il impose aux Ligériens. Le CESER a relayé les inquiétudes de la société civile organisée dans son avis.

Deux avis critiques ont été votés, relatifs aux rapports de la Région sur l'égalité femmes hommes, et sur le développement durable. Le CESER a également présenté un avis sur l'élevage en Brière.

Il a également présenté une étude sur le zéro artificialisation nette.

**La CGT a voté l'ensemble des travaux présentés à cette session.**

**Nous profitons également de cet express pour faire part des menaces qui pèsent sur les CESER.**

En fin de cette lettre, nous rappelons les [travaux en cours au CESER](#)

## L'AVIS SUR LE BUDGET PRIMITIF

A hauteur de 1,9 Md€ les crédits de paiement diminuent de 2,1 % entre 2025 et 2026. Les autorisations pluriannuelles diminuent de 7,6 % (total 2026 1,5 Md€). **C'est donc un budget cette année encore marqué par l'austérité aux dépens des besoins des territoires.**

➤ **La CGT a voté l'avis du CESER.**

[Voir la lettre du groupe n°300](#)

## L'AVIS SUR LE RAPPORT RÉGIONAL ÉGALITÉ FEMMES HOMMES

Le rapport annuel sur l'égalité femmes hommes est une obligation pour la Région. Il retrace les actions de la Région pour l'égalité, dans les politiques publiques et en tant qu'employeuse.

➤ **La CGT a voté l'avis (critique) du CESER sur le rapport régional.**

[Voir la lettre du groupe n°301](#)

## L'AVIS SUR LA STRATÉGIE ÉLEVAGE EN BRIÈRE

La Région présente une stratégie pour l'élevage en Brière.

La CGT partage globalement ses objectifs mais rappelle l'importance d'associer de manière continue l'ensemble des acteurs du territoire.

**La CGT a voté l'avis du CESER sur la régionale.**

[Voir la lettre du groupe n°302](#)

### **L'AVIS SUR LE RAPPORT RÉGIONAL DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le rapport annuel sur le développement durable est une obligation pour la Région, inscrite dans le code général des collectivités publiques.

La Région présente un rapport très léger qui selon la CGT traduit son faible intérêt pour ces thématiques.

Le CESER porte un regard critique et argumenté sur ce rapport.

➤ **La CGT a voté l'avis du CESER sur le rapport régional.**

**À noter qu'aucun élu représentant l'exécutif n'est venu entendre la présentation de l'avis du CESER.**

[Voir la lettre du groupe n°303](#)

### **ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE : DES LEVIERS POUR LES TERRITOIRES LIGÉRIENS**

l'étude du CESER s'appuie sur les auditions d'experts et de collectivités pour proposer des pistes favorisant l'atteinte de l'objectif de zéro artificialisation nette.

➤ **La CGT a voté l'étude.**

[Voir la lettre du groupe n°304](#)

### **PROJET DE LOI DE SIMPLIFICATION : MENACE SUR LES CESER**

La commission permanente Sénat-Assemblée nationale réunie pour le projet de loi de simplification prévoit que les CESER deviennent facultatifs. Le vote au parlement a été repoussé au printemps pour cause d'absence de consensus sur les ZFE, mais l'épée de Damoclès demeure sur les CESER.

**Le Comité Régional a donc écrit aux députés de la région pour les sensibiliser sur l'importance de la mission des CESER.**

[Voir la lettre du groupe n°305](#)

### **TRAVAUX EN COURS AU CESER**

Les travaux portent sur : le besoin en **logement** décent, le futur projet stratégique du Grand Port Maritime Nantes Saint-Nazaire, la **culture** dans les territoires. Les commissions chargées respectivement de l'économie et de l'environnement territoires finalisent leur prochain sujet d'étude.

*Les conseillers et conseillères CGT au CESER : Eric Bachelot, Christophe Besnard, Stéphane Godard, Marie-Laure Hermouet, Yvic Kergroac'h, Diane Oble, Catherine Paris, Chrystèle Savatier, restent à votre disposition.*

**Courriel : [comite-regional@cgt-paysdelaloire.org](mailto:comite-regional@cgt-paysdelaloire.org) / tel 02.41.20.03.21**